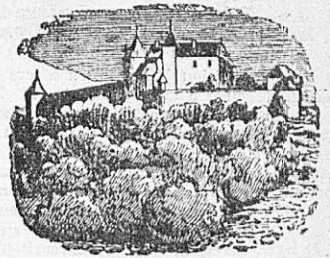




LA GRUYÈRE



Journal indépendant, politique et agricole

paraissant les mardi, jeudi et samedi.

Supplément bimensuel gratuit : « L'ÉCHO LITTÉRAIRE »

ANNONCES

Canton de Fribourg	20 cts.
Suisse	25 »
Etranger	30 »
Annonces mortuaires et rétractations	30 »
Réclames	50 »

S'adresser à Publicitas S. A. suisse de publicité (Cercle Catholique, 1^{er} étage).

ABONNEMENTS
 Suisse 1 an Fr. 9.—
 » 6 mois » 4.50
 Etranger 1 an » 16.—
 » 6 mois » 8.—
 payable d'avance.

Prix du numéro : 10 cent.

Téléph. Appart. : 197

Imprimerie et Administration : Rue de la Sionge, Bulle.

Téléph. Bureau : 150

On s'abonne dans les bureaux de poste moyennant 30 cent. en plus.

HORAIRE B.-R. : BULLE, arr. 8^h 11^h 14^h (d.j.f. 15^h 16^h 20^h — BULLE, dép. 6^h 9^h 10^h 13^h 18^h

Vie nocturne.

Parmi les habitudes détestables de notre temps (il y en eut dans tous les temps), il faut citer comme l'une des plus néfastes celle propension qui se manifeste à l'activité nocturne.

Jadis, la nuit était faite pour dormir et le jour pour travailler. Selon l'ordre de la nature, la tranquillité profonde et les ténèbres semblent bien appeler l'homme au repos, à l'heure où tout s'endort dans l'espace et où Dieu nous cache son soleil afin de ne pas donner à la créature la tentation de résister aux lois de l'univers. Le matin, en même temps que le soleil, avant parfois, la vie recommençait partout et l'on n'entendait que le bourdonnement des métiers, le bruissement des mille sons divers s'entrecroisant dans l'espace, le gazouillis des oiseaux et les chansons alertes du travailleur matinal. La nuit et le jour, si différents dans leurs manifestations diverses, étaient nettement délimités. Il n'en est aujourd'hui plus ainsi.

Nous ne voulons pas dire que tout le monde soit dans le même cas ni que le village ait suivi régulièrement dans ce domaine l'exemple regrettable de la cité. Mais il est certain que l'on tend de plus en plus à ignorer les heures, à se coucher fort tard et à laisser le soleil parcourir en partie sa carrière avant de reprendre le labeur journalier. Et nous ne doutons point que cet état de fait n'influe dans un sens défavorable sur la santé morale et physique de l'individu. Le repos du jour ne vaut pas celui de la nuit et le travail de la nuit ne vaut pas celui du jour. L'expérience quotidienne démontre suffisamment ces vérités pour que nous puissions nous dispenser d'y insister. D'ailleurs, il est souvent difficile de regarder complètement dans la journée le repos perdu.

Les grands travailleurs intellectuels, par exemple, sont pour la plupart des hommes préférant les occupations matinales à celles de la soirée. Ils ont estimé les premières heures du jour les plus fécondes à leur activité et se sont complus à leur attribuer le travail le plus pénible et le plus important. Devant cet enseignement des siècles, il est curieux de voir notre civilisation rétrograder et tomber lentement dans les vices qui caractérisaient la vie romaine à l'époque de la décadence. Une réaction s'impose certainement si l'on veut conserver à la jeunesse l'énergie à laquelle entraînent la discipline de soi-même et la régularité des saines habitudes. Qui d'entre vous, lecteurs, n'a maintes fois fait sa réflexion en constatant l'activité nocturne habituelle de certaine classe de la société et songé que ceux qui diminuent ainsi leur capacité de résistance, volontairement et sciemment, devront peut-être un jour payer cher leur tribut à la décadence ou à la maladie ? Qui d'entre vous n'a jamais éprouvé par lui-même cet état d'infériorité que comporte toute atteinte aux lois de la nature, tout spécialement dans la question du repos physique et mental que la création impose aux individus ? Loin de nous la pensée de vouloir blâmer tout ce que la présente génération entreprend en dehors des anciennes traditions. Nous avons goûté au plaisir des salons et des lustres éblouissants, nous avons apprécié l'enchantement des banquets aux sons enivnants et limpides des violons et ne voulons point couper les ailes au rêve qui hante le front de l'homme, mystérieuse créature. Mais admettre comme une règle le coucher à trois ou quatre heures du matin et le lever au grand midi nous paraît une erreur manifeste et contre laquelle il importe de défendre la société. La santé publique est en jeu et l'habitude aidant, le mal, car c'en est un, peut se répandre.

Citons à ce propos l'exemple du chef actuel des affaires étrangères françaises, M. Briand, dont un journal parisien retrace

l'activité matinale. Ce grand Français à qui l'Europe doit en partie l'esprit de paix qui l'anime aujourd'hui n'aime pas à jouer à cache-cache avec le soleil du matin. A cinq heures, il s'éveille.

Tandis que rien ne bruit encore dans la rue, il prend un livre qu'il a préparé depuis la veille à son chevet. Estimant avoir encore à apprendre, lui qui dirige les destinées d'un peuple et une partie de celles du monde avec une rare maîtrise, il réfléchit ainsi et médite dans la paix de l'aube à peine éclosée sur les graves problèmes dont il va connaître au cours de la journée. Le diplomate fait plus durant cette heure précieuse que pendant les nombreuses autres qui se succèdent dans l'animation du jour, des choses et des gens. A six heures, le ministre appelle son domestique et demande les premiers journaux du matin qu'il parcourt avec une avidité extraordinaire. Le « Temps » est, parmi les quotidiens qu'il passe en revue, son journal préféré. Lorsqu'à huit heures arrivent son secrétaire et son chef de cabinet, il est au courant des événements et s'empresse de questionner ses aides sur les commentaires du monde.

L'exemple d'un tel homme est à retenir. Il serait facile d'en citer d'autres, mais ce n'est pas l'intention de l'auteur. L'électricité doit tant de ses plus ingénieuses applications.

Malheureusement, il est des catégories d'hommes qui doivent, par devoir, travailler la nuit. Ceux-là ont une tâche pénible et le monde se plaint à reconnaître qu'elle est méritoire et utile à la société. Nous nous inclinons devant l'énergie des travailleurs qu'une profession spéciale appelle au labeur à l'heure où la plupart de leurs concitoyens sont plongés dans le sommeil réparateur de la nuit. Leur rôle les appelle à ce poste périlleux et ils s'en acquittent par souci de le bien remplir. En dehors de ces exceptions, l'activité nocturne remplaçant celle du jour est une erreur.

Cette espèce de tare qui se manifeste dans certaine société des grandes villes sur tout n'est pas encore entrée dans nos mœurs, heureusement.

D'une colonie suisse et des beautés du bolchévisme.

En 1872, un nommé Ammeter, bourgeois d'Iserfluh, dans l'Oberland bernois, partit pour le Caucase, où durant six ans un baron de Kutschénbach l'employa comme fromager.

Des parents le suivirent. Le succès récompensa leurs efforts communs et la famille Ammeter se vit un jour à la tête de milliers de têtes de bétail, de six fromageries et d'une colonie où travaillaient des Turcs, des Géorgiens, des Arméniens, des Grecs et des Tartares, où l'on parlait tous les dialectes de l'Asie Mineure et le Schwytzerdutsch.

Un des fils d'Ammeter, qui est aujourd'hui installé à Thoune, a donné au Bund divers renseignements intéressants sur les débuts, la vie, le succès, puis la fin de cette colonie suisse au Caucase :

Mon père, dit-il, commença à travailler pour son compte en 1878, à Karabulach, en Géorgie, entre Alexandropol et Tiflis. En 1881, il fit venir de Suisse son frère et son beau-frère, et avec un autre compatriote établi là-bas, ils fondèrent une fromagerie. Au début, ce fut dur. Puis les enfants purent aider, et l'affaire se développa toujours plus, heureusement. En 1898, mon père mourut. Nous continuâmes, mon frère, mes sœurs et moi, si bien qu'en 1914 nous avions réuni plus de 500 Suisses dans le Caucase du Sud.

Nos compatriotes étaient fort bien traités par l'ancien gouvernement tsariste. Lors de la révolution de 1905, qui suivit la guerre russo-japonaise, chaque Suisse reçut des armes pour protéger la colonie. On nous envoya même à cet effet une garnison de cent cosaques, qui restèrent six mois avec nous, et dont le com-

mandant m'a donné son portrait. Au moment où éclata la guerre de 1914, je vous assure que le pays ne ressemblait pas à ce qu'il était lors de nos débuts. De superbes fermes avaient remplacé les huttes des Tartares, 45 fromageries étaient en pleine activité, et grâce à l'excellence des pâturages du pays, notre fromage rivalisait avantageusement avec les meilleurs de la Suisse. Nous avions, avec l'assentiment du gouvernement russe que nous avait transmis notre légation à Saint-Petersbourg, acheté de vastes terrains...

Tout cela n'est plus qu'un souvenir, ajoute M. Ammeter.

En février 1920, poursuit M. Ammeter, j'allai en Russie ; nous avions tout perdu, mais j'avais bon espoir d'assurer aux miens une possibilité d'existence par le commerce des marchandises que j'avais ramenées de Suisse lors des divers voyages ; comme un jour je me rendais à Tiflis, je trouvai les bolcheviks installés dans la ville. Un chef de bandes bien connu se trouvait à la tête des troupes rouges. Je vis sur les murs une affiche enjoignant à tous les commerçants d'annoncer leurs marchandises au commandement central. Je me rendis à l'empalme impérial et demandai à voir le camarade commandant. A droite et à gauche, l'escalier de marbre était bordé de soldats, on m'interpella rudement en me disant que c'étaient là manières bourgeoises, et que maintenant on entraînait partout sans frapper.

J'entraî donc, et à ma grande surprise, un homme m'accueillit en ces termes :

— Tiens, Ammeter ! quel diable te pousse ici ?

C'était un avocat aux services duquel j'avais souvent recouru ; je lui répondis :

— Hé, probablement le même diable qui t'y a amené.

Lorsqu'il eut vu mes papiers de légitimation, il me demanda :

— Que désires-tu, camarade Ammeter ?

Je répondis qu'ayant des marchandises, je venais, selon l'ordre donné, les annoncer. Ce fut une grande joie au quartier ; j'étais, paraît-il, moi, Suisse, le premier marchand qui obéit à cet ordre. Alors, j'eus partie gagnée ; on me traita avec de grands égards, on me prit mes marchandises à un bon prix, et comme j'alléguai ne pouvoir emporter un aussi grand monceau de roables et préférer des marchandises à la place, on me remit 4000 kilos de tapis ; et comme chaque voyageur n'était autorisé qu'à transporter douze kilos, on me donna un wagon à marchandises pour le voyage.

Arriva l'affaire de Conradi. Après l'acquisition de Lausanne, les Suisses ne purent plus rien faire en ce pays...

À Karabulach, aujourd'hui, tout va de mal en pis. Les commissaires bolcheviks ont affermé nos biens à des Tartares et en tirent tout l'argent qu'ils peuvent.

J'obtiens, grâce à un de nos hommes politiques bernois, de pouvoir exploiter une terre de la Côte d'Or. Mais je suis vieux, il me faut apprendre une langue étrangère.

Quant à ceux de mes parents qui voulurent rester dans le Caucase, ils virent bien vite que cela était impossible sous la domination bolcheviste. Et ils cherchent maintenant à s'installer au Canada, que j'ai moi-même visité, et où ils pourront peut-être fonder à nouveau une de ces colonies suisses, si utiles à ceux qui, dans notre pays, se trouvent sans argent, sans travail.

Petite Revue.

ÉTRANGER

Ce qui se passe dans les Balkans.

La signature à Genève des protocoles gréco-yougoslaves est un événement suffisant pour que l'on prenne la peine de chercher à en tirer les enseignements qu'il comporte au point de vue balkanique et européen.

Il y a peu de temps encore, le différend italo-serbe faisait craindre qu'un beau moment la paix ne soit une fois de plus troublée dans cette partie si facilement vulnérable du corps européen. D'autre part, les incessants fro-

tements qui se produisent à espaces réguliers à la frontière entre la Bulgarie et la Serbie inspirent encore de l'inquiétude. C'est pour quoi l'on peut se réjouir franchement lorsqu'un pas sérieux est fait dans le chemin de l'entente inter-balkanique. Il semble maintenant que le tissu des accords particuliers se resserre suffisamment pour que l'on puisse regarder avec plus de confiance vers l'avenir du Proche-Orient.

L'accord gréco-yougoslave est une page qui s'ouvre dans l'histoire moderne des États balkaniques. Il survient après de longs pourparlers qui mettent fin à un état de tension existant depuis 1923, date à laquelle la Serbie dénonçait, à la suite du revirement politique d'Athènes, le traité d'alliance signé entre les deux pays en 1913, au lendemain de la guerre turco-balkanique. On sait assez de quelle façon la conflagration mondiale modifia les résultats acquis par la victoire sur les Turcs les années précédentes. La Bulgarie se rangea du côté des empires centraux, avec les Turcs, tandis que la Roumanie et la Serbie combattaient avec les Alliés. Après l'écrasement des centraux, la carte des Balkans, avec celle de l'Europe, fut remaniée. Aux dépens de la Bulgarie et de l'Autriche-Hongrie, la Serbie et la Roumanie s'agrandirent. Les relations politiques se modifieront profondément à la suite des haïnes et des blessures accumulées par les traités. Voilà onze ans que la guerre est passée. Mais les montagnards balkaniques sont têtus. Ils n'ont pas encore oublié. C'est ainsi que les Macédoniens fomentent régulièrement des troubles qui ne sont pas toujours suffisamment réprimés par le gouvernement de Sofia.

Entre Athènes et Belgrade, les relations se firent moins intimes aussi. Il y eut la question de Salonique. Le grand port de la mer Egée était convoité par les Serbes. Or, la Grèce, demeurée en sa possession, n'entendait point y renoncer à une parcelle de sa souveraineté. De là la difficulté à trouver une solution satisfaisante pour les deux parties. Les six protocoles de Genève viennent précisément de combler cette lacune. Un traité d'amitié complémentaire est à l'étude et sera signé prochainement à Belgrade, où M. Carapanos, ministre grec des affaires étrangères, sera l'hôte du gouvernement yougoslave. Toutes les tractations se sont déroulées dans une atmosphère de franchise et de bonne volonté qui a permis d'aplanir les plus graves difficultés et d'avoir raison de tous les obstacles. Les milieux bien informés voient dans l'entente gréco-serbe un heureux début de l'ère de rapprochement que chacun souhaite depuis longtemps aux nations balkaniques. C'est un acte de confiance que viennent d'accomplir réciproquement les deux gouvernements d'Athènes et de Belgrade. D'une part, l'autorisation pour les navires serbes d'aborder librement le port de Salonique où une zone est réservée au commerce yougoslave en dehors de tout contrôle hellénique, de l'autre, la faculté pour la Grèce de conserver l'administration et la police nationale jusque sur les territoires affectés à la zone disent assez combien était délicate à trouver et à clairement définir la solution à laquelle la loyauté et l'esprit de concessions mutuelles des deux nations viennent de donner le jour.

Selon des renseignements officieux, le pacte d'amitié dont la réalisation n'est plus qu'une question de jours est basé, au point de vue texte comme au point de vue esprit, sur celui que la Grèce a signé récemment avec l'Italie. Encore une coïncidence ou mieux un accord heureux qui contribuera certainement à faciliter les rapports italo-serbes, dont l'amélioration fut pas toujours exemplaire. Là encore, l'influence morale d'un Venizelos et l'autorité certaine d'un Alexandre ne peuvent que gagner à se mettre l'une et l'autre au service de la justice et du droit, le seul terrain où deux nations bien intentionnées et agissant dans la loyauté puissent toujours se rencontrer.

Les multiples traités gréco-yougoslaves sont d'un excellent augure dans le domaine de la politique intérieure balkanique et, partant, au point de vue général européen. Souhaitons qu'ils aient un lendemain.

P. S.

La „Banque des règlements internationaux“ et le Comité des experts.

Aucune décision définitive n'a encore été prise relativement à la création de la fameuse « Banque des règlements internationaux » qu'étudie le Comité des experts. On croit cependant savoir que le problème est complexe. D'autre part, la question du chiffre des réparations a été envisagée ainsi que le montant des annuités. Ces dernières seraient divisées en deux tranches. La première serait applicable aux réparations proprement dites et durerait 37 ans ; la seconde serait affectée au paiement des dettes interalliées et aurait une durée de 58 ans.

Tels sont du moins les renseignements que fournit la presse parisienne. Il est vrai que certains journaux allemands, dont le « Lokale Anzeiger », démentent ces chiffres et ces données et affirment qu'aucun engagement n'a été pris jusqu'ici par M. Schacht, chef de la délégation allemande.

En somme, bien peu de détails transpirent des importantes négociations engagées en vue du règlement définitif des conséquences de la guerre. Une seule chose est certaine : c'est que le Comité travaille avec ardeur et ne confirme ni ne dément les bruits qui courent. Il a choisi la meilleure façon d'échapper à l'emprise de l'opinion de la rue et des vues intéressées des nations en présence.

Les Etats-Unis adhèrent à la Cour de La Haye.

On a maintenant trouvé une formule d'entente permettant l'entrée des Etats-Unis à la Cour internationale de justice de La Haye avec les cinq réserves faites par la Maison-Blanche. Le protocole entrera en vigueur dès que les ratifications auront été obtenues de part et d'autre et après l'assentiment de l'assemblée générale de la Société des nations.

En somme, c'est un statut exceptionnel que l'on fait à la grande et puissante république nord-américaine. C'est ainsi qu'aucun conflit ne pourra être porté devant la Cour si les Etats-Unis, préalablement consultés, déclarent y avoir des intérêts en jeu et qu'ils s'opposent à un jugement international sur la question.

Il est fort à craindre que ce gain de la présence des Américains à La Haye ne soit perdu par cette faveur qui ne laisse pas sur un pied d'égalité les diverses nations signataires du statut de la Cour.

Espérons encore, malgré tout, que l'on finira par comprendre à la Maison-Blanche, qu'une saine et fructueuse coopération internationale ne peut être envisagée que sous l'angle de l'absolue égalité devant la loi commune de tous les

SUISSE

La Suisse et la paix universelle

M. Motta, chef du Département politique fédéral, inaugurerait lundi les cours universitaires de Davos. Dans son discours, l'orateur a souligné le rôle bienfaisant qui incombe au nouvel institut de hautes études dans le domaine de la pacification des peuples. En effet, puiser aux mêmes sources de la philosophie et de la science, lorsqu'on est venu librement dans une vallée pleine de charmes, reconforter sa santé physique et se reposer de l'effort moral ; se sentir côte à côte avec des gens d'autres langues, d'autres cultures, d'autres tempéraments ; étudier dans une discipline commune les grands problèmes qui se posent à la société d'aujourd'hui : cela constitue un cadre particulièrement efficace au programme d'action que doivent se tracer les philosophes et les sociologues d'aujourd'hui.

M. Motta, dont les vues sont larges et les conceptions sereines et humanitaires, a défini clairement la tâche que doivent poursuivre les cours universitaires de Davos : rapprochement des individus et des peuples, communion générale des nations par les plus hautes facultés de l'âme. Le distingué conseiller fédéral ne semble pas partager l'opinion suivant laquelle la guerre est d'essence divine. Cette théorie pessimiste doit faire place, selon lui, à des idées plus généreuses. Des faits impressionnants sont là qui prouvent l'évolution des conceptions relativement au besoin de guerre que l'on considéra jusqu'ici comme inné à l'espèce humaine. La création de la Société des nations, de la Cour internationale permanente de justice, le développement de l'arbitrage légal, le pacte Kellogg sont autant d'éléments constitutifs de la grande et définitive paix que le monde civilisé tend à s'octroyer.

L'orateur a également l'intuition que les cours de Davos contribueront à effacer les traces morales de la guerre dernière et à rapprocher vainqueurs et vaincus dans l'atmosphère de liberté de nos montagnes. « La haine est destructrice ; la paix, elle seulement, garantit à tous les bienfaits de la civilisation ».

Ce sont là paroles d'un cœur généreux et espoirs d'un homme qui s'élève au-dessus des différences de conceptions philosophiques, de croyances religieuses, de contingences sociales qui atteignent la société humaine. La vraie réconciliation, la seule paix durable ne sont possibles que dans l'esprit de tolérance, de support mutuel, de concessions réciproques et de charité. Aussi n'est-ce pas sans une fière satisfaction que l'on entend, même de loin, les

paroles pacificatrices et encourageantes d'un des magistrats les plus écoutés de notre aréopage fédéral.

Si la même doctrine, si les mêmes vues généreuses et loyales guidaient tous les milieux dirigeants de nos vingt-cinq républiques, le ciel serait plus clair et la vie souvent plus facile et plus agréable. P. S.

L'eseroc arrêté.

M. Stadelmann, le peu délicat chef de bureau de la Banque fédérale, a été arrêté à Effretikon et conduit à la caserne de Zurich, où il a été immédiatement interrogé.

D'après les dernières constatations, les détournements se montent à fr. 600.000.

Les tirs internationaux.

Le rapport annuel de la Société suisse des carabiniers étudie la question de la participation régulière des tireurs suisses aux fêtes internationales. Ces dernières ont lieu en effet toutes les années et les frais de déplacement et d'entretien sont élevés. Les contributions volontaires ne suffisent plus à les couvrir. La Suisse a proposé plus d'une fois l'organisation des tirs tous les deux ans seulement, mais, jusqu'ici, son point de vue n'a pas prévalu. Aucune décision définitive n'a cependant été prise.

Le froid et les C. F. F.

La période des grands froids a marqué pour l'activité des C. F. F. une période de ralentissement. Au mois de février seulement, la moins-value sur le trafic des voyageurs se chiffre par un demi-million. Il n'y a pas lieu, cependant, de s'effrayer de ce résultat, car des signes caractéristiques font prévoir une reprise générale du trafic.

Les maisons de jeux.

Le Conseil fédéral a approuvé, mardi, le projet de loi fédérale sur les maisons de jeux ainsi que le message y relatif destiné à l'Assemblée fédérale.

La „recontre rouge“.

Le Conseil d'Etat de Bâle-Ville s'est réuni pour examiner l'état de fait créé par l'arrêté fédéral du 16 mars dernier.

Il a décidé de demander à la Confédération, en vue des troubles éventuels, le 24 mars, de mettre à la disposition du gouvernement bâlois un certain effectif de troupes actuellement en service et de renforcer le service des douanes pour la surveillance de la frontière.

Les deux initiatives du 12 mai.

Le peuple suisse aura encore à se prononcer, le 12 mai, sur deux initiatives populaires : la « circulation routière » et « l'option locale ».

On prévoit déjà que toutes deux seront rejetées, et c'est fort heureux. La première a en effet pour but de laisser la Confédération maîtresse absolue de la législation de la route. Cette nouvelle centralisation ne correspond ni à une nécessité ni à la tradition et il est parfaitement inutile de parler aux électeurs suisses du « bailli de la route ».

Que la Confédération vienne en aide financièrement aux cantons en leur rétrocédant en partie les bénéfices réalisés sur la benzine, il n'y a rien là de très normal, mais, de grâce, ne demandons pas à mère Helvétia d'assumer encore la police de la route. D'ailleurs, un projet de loi est à l'étude qui donnera satisfaction à tous les usagers de la voie publique.

L'« option locale » n'est que la libre introduction par les communes ou par les cantons du « régime sec » sur l'étendue de leur territoire. Là encore, tout en reconnaissant le but louable poursuivi par les initiateurs, nous ne pouvons nous déclarer d'accord avec eux, pour de multiples raisons, dont la principale est que la mesure proposée est inopérante et entraînerait vraisemblablement plus d'abus que d'heureux résultats. Il y a encore la question de la liberté du commerce, de l'industrie vinicole et fruitière et la répugnance qu'ont les Suisses à abdiquer leurs libertés.

Il faut combattre l'alcoolisme par des moyens empruntés à la raison. La prochaine loi sur le régime de l'alcool que prépare M. Musy donnera toute satisfaction à ce sujet, croit-on.

Pour remplacer la landsgemeinde

Le gouvernement d'Uri a préparé le texte des deux articles de la Constitution modifiée à la suite de la suppression de la landsgemeinde.

Les tractanda soumis habituellement à l'ancienne consultation verbale passeront en votation au bulletin secret, dans les communes, le premier dimanche de mai.

Le „Krassine“ suisse.

Comme la mer polaire arctique, le lac de Zurich a maintenant son « brise-glace ».

On sait en effet que le lac a été presque entièrement gelé cet hiver. A l'heure qu'il est, si les rives sont libres, le milieu du lac charrie encore d'énormes banquises de 20 à 30 centimètres d'épaisseur qui interdisent toute reprise de la navigation.

Les diverses compagnies subissent de ce fait des pertes énormes. Mais ce sont sur-

tout les nombreux chalands qui voient leur activité anéantie à la période la plus favorable. Il faut savoir qu'il leur échoit le transport des matériaux de construction et surtout du sable et des pierres des carrières de Pfäffikon à Zurich, où va reprendre fébrilement l'industrie du bâtiment. C'est donc avec un souci légitime que propriétaires de chalands, entrepreneurs et ouvriers considèrent la résistance des glaces sur le lac.

La maison Hunziker n'a pas hésité à entreprendre la destruction de la banquise. Adaptant le seul chaland en fer qu'elle possède en guise de brise-glace, le munissant à l'avant de deux solides roues de camion, elle s'est mise à l'œuvre résolument et victorieusement. Le navire prend son élan de 50 à 60 mètres de distance puis se jette comme un bélier furieux contre les glaces. Les roues avant montent sur la banquise qui ne tarde pas à s'effondrer sous le poids des 150 tonnes bien trop lourdes pour ses épaules. Et la manœuvre continue ainsi. Le « Krassine » de Zurich a déjà réussi ainsi à s'ouvrir un chenal de sept à huit mètres de large de Rapperswil à Staefa. Il espère franchir les 15 kilomètres qui le séparent encore de Zurich en sept à huit jours.

La population suit avec un intérêt extrême la tâche périlleuse du brise-glace.

Nouvelles brèves.

Nouvelles politiques et diverses.

La Chambre française a commencé la discussion des lois sur le recrutement des congrégations. MM. Paul Boncour, Marcel Héraud, Lorin, Laquière, Briand et Poincaré se sont prononcés en faveur des congrégations. M. Frossard, socialiste, s'est déclaré anticlérical et opposé à toute autorisation entamant le bloc des lois de laïcité.

Les orateurs favorables au gouvernement ont magnifiquement retracé l'activité des congrégations missionnaires et les services qu'elles ont rendus et rendent encore à la pensée française.

— On apprend de El Paso que le gouvernement mexicain a refusé l'offre des rebelles de discuter les conditions de paix.

— En Chine, on craint une nouvelle guerre civile. Les troupes gouvernementales et celles des généraux insoumis se préparent au combat.

— Le commandant Byrd, actuellement au pôle sud, est parti à la recherche de trois de ses compagnons qui avaient quitté le camp, dimanche, en avion, pour explorer les monts... Byrd est inquiet sur leur sort, car ces parages sont totalement inexplorés et les voyageurs n'ont que peu de provisions.

Malheurs et accidents.

A Saint-Sulpice, près de Toulouse (France), un violent incendie dû vraisemblablement à un court-circuit a détruit une maison habitée par un employé de chemin de fer, sa femme et ses six enfants. Trois de ces derniers, âgés de 8, 6 et 3 ans, sont restés dans les flammes.

— A Arenzano (Italie), quelques minutes avant le début de la course motocycliste Milan-San Remo, deux jeunes gens montés sur un side-car se sont jetés contre le mur du cimetière. Le choc a été si violent que les deux occupants ont été tués sur le coup.

— A Abo, Suède, le professeur Konrad Johanson, ayant trouvé sa femme morte dans son lit, est mort le soir même, à la suite de la violente émotion éprouvée.

— A la fabrique de machines de Rütli (Zurich), l'ouvrier Rindlisbacher, 26 ans, a été happé par une transmission et tué sur le coup.

— Dimanche, à Dornach-Thierstein (Bâle), un motocycliste s'est jeté comme un bolide au milieu d'un groupe de jeunes gens de la société des sous-officiers de la localité, qui se promenaient. Le motocycliste et le chef de la colonne des sous-officiers sont grièvement blessés.

— Le pilote-aviateur André Laborie, accomplissant dimanche matin son vol mensuel, survolait à quelques mètres seulement les toits des maisons de Saint-Maur, près de Paris. Tout à coup, tandis qu'il faisait des signaux à une jeune dame circulant dans la rue, il s'aperçut que le moteur ne donnait plus régulièrement. Il dut atterrir sur le toit d'une maison qui fut presque entièrement démolie. Par bonheur l'appareil fut retenu par un grenier. L'aviateur est indemne.

Crimes et délits.

Dans la nuit de lundi à mardi, des malfaiteurs se sont introduits dans les caves de la bijouterie Romain Maier, à Lausanne. N'ayant pu, malgré toute leur ingéniosité, parvenir à fracturer le plafond pour atteindre le coffre-fort, ils pillèrent la caisse d'un magasin de fleuriste situé dans le même bâtiment, puis dégustèrent sur place une paire ou l'autre de bonnes bouteilles. Les malfaiteurs, que l'on croit être très habiles, n'ont pu s'emparer que d'un montant de fr. 500.—

— A l'hôpital d'Elbing, en Allemagne, le serrurier Preuschhof, enfermé dans un asile à cause d'aliénation mentale, s'est emparé du rasoir d'un malade par surprise, a pénétré dans une salle voisine et a tranché la gorge à deux vieux rentiers qui y logeaient.

— A Falheim (Bade), on a arrêté le fils d'un cordonnier, fortement soupçonné d'avoir tué son père, âgé de 72 ans.

FRIBOURG

Un crime passionnel.

Un meurtre des plus tragiques a ému, mardi, la population de Fribourg.

Tard dans la soirée, la police découvrait en effet le cadavre de M. Adolphe Hertling, architecte. Ayant appris que la meurtrière avait pris en taxi la route de Lausanne, elle avisa aussitôt les autorités vaudoises qui entreprirent immédiatement une enquête. Après une heure et demie de recherches, celle-ci aboutissait à la découverte, dans un hôtel de la ville où la coupable avait chamberé, le cadavre de Mlle Jeanne Canton, 31 ans, d'origine française, qui, selon les informations de l'Agence télégraphique, était l'amie de M. Hertling. La jeune femme s'était donné la mort d'un coup de revolver.

On ne connaît pas encore les détails de ce drame. L'enquête serrée conduite par la police réussira, espérons-le, à éclaircir cette sombre affaire.

Selon des renseignements ultérieurs, le drame qui vient de coûter la vie à M. Hertling, architecte, et à Mlle Canton s'est déroulé à l'Hôtel des Chasseurs, mardi, entre 11 heures et midi. La police a trouvé M. Hertling assis dans un fauteuil, la tempe trouée d'une balle, dans la chambre occupée par Mlle Canton, tenancière de l'établissement.

Mlle Canton a laissé diverses lettres où elle explique les raisons de son double crime. Elle avait appris par un détective privé que son amant était fiancé à une demoiselle russe, habitant Genève. Dans la nuit de lundi à mardi, elle était allée à la gare à chaque train, pour assister au retour de son ami, mais en vain. Mardi matin, elle exigea de lui une somme d'argent comme réparation morale. M. Hertling lui aurait refusé cette satisfaction. C'est alors que le crime fut commis.

Mlle Canton fit au mort l'ultime toilette et partit ensuite pour Lausanne. L'arme qui a servi au double meurtre est un tout petit revolver. Deux balles ont suffi à supprimer deux vies. Les constatations médicales confirment que M. Hertling a été surpris dans son fauteuil et ne s'est aperçu de rien.

Le cadavre fut découvert par les sommières de l'Hôtel, établissement qui, financièrement, marchait bien.

M. Hertling comptait beaucoup d'amis et était un homme d'affaires avisé.

Concours de vaches laitières.

Le deuxième concours cantonal de vaches laitières, organisé sous les auspices du Département de l'agriculture, par les Fédérations des syndicats d'élevage, avec la collaboration de l'Institut agricole de Grandjeu, aura lieu à Fribourg, du 16 au 22 avril prochain.

Seules les vaches de races tachelée noire et tachelée rouge, primées et appartenant à des éleveurs syndiqués, sont admises à concourir.

Les inscriptions doivent être adressées sur formulaire spécial, jusqu'au 5 avril 1929 (dernier délai), au gérant des fédérations, M. B. Collaud, à Fribourg. Les formulaires d'inscriptions peuvent être réclamés auprès du dit gérant, par les intéressés.

La photographie de chaque animal inscrit devra être fournie par le propriétaire pour être reproduite au catalogue.

Une femme sous un char.

Mme Liechti, de Chatonnaye, se rendait à la foire de Romont, mardi, conduisant son cheval par la bride. Le véhicule fut heurté par un camion arrivant par derrière et la bête prit peur, renversant Mme Liechti, qui passa sous les roues du char. Relevée avec diverses contusions, l'infortunée fut transportée chez M. le Dr Kohler, qui ne manifesta aucune inquiétude sur son état.

Un procès.

M. l'avocat Gross, défenseur de la *Geuerbekasse*, de Berne, dans le procès que celle-ci soutient contre l'Etat de Fribourg et qu'elle a perdu devant les instances judiciaires cantonales, nous prie de dire que sa cliente recourt au Tribunal fédéral.

A la caserne de Fribourg.

150 recrues téléphonistes appartenant aux troupes de la 4me, de la 5me et de la 6me division sont entrées à la caserne de Fribourg, lundi, sous les ordres du colonel Keller, commandant d'école.

Imprudence de jeunes gens.

Dimanche, vers 18 heures, MM. Vonlanthen et Brulhart, âgés d'une vingtaine d'années, de Guin, se promenaient à Wittenbach (hameau de Guin). M. Brulhart était porteur d'un revolver. Il tira sur un oiseau, puis, en remettant l'arme à son compagnon, qui voulait l'examiner, un second coup partit qui atteignit la main gauche de Brulhart.

Les premiers soins furent donnés au blessé par M. le docteur Hug, de Guin. Lundi matin, le projectile fut extrait par les médecins de l'hôpital cantonal.

Un dictionnaire fribourgeois.

Celui du Père Appolinaire étant devenu vieux, il sera revu, mis à jour et augmenté. M. Pierre de Zurich, Mlle Daniëls et la direction des archives cantonales sont chargés de mener ce travail qui durera plusieurs années et auquel est affecté un subsidie de fr. 6000.

Chronique romontoise.

Secours mutuels de la Glâne.

La Société de Secours mutuels de la Glâne a tenu son assemblée annuelle à l'Hôtel du St-Jacques, à Romont, sous la présidence de M. Savoy, président. La réunion ne fut pas dépourvue d'intérêt et la participation fut relativement nombreuse.

Au cours de l'exercice écoulé sont décédés MM. Berset Jean, à Romont, et Menoud Alexandre, à Prilly. L'effectif de la Société s'est accru de 23 nouvelles recrues. Le rapport présidentiel rappela les deux événements qui ont marqué l'année 1928 : la bénédiction du nouveau drapeau et la célébration du 77me anniversaire de la fondation de la section glânoise. Dans sa péroraison, M. Savoy fit appel à l'esprit de solidarité et d'entraide mutuelle qui doit animer chaque membre et fit des vœux pour la prospérité toujours plus grande de la société.

Les comptes de l'année, qui bouclent par un léger déficit à la suite des deux manifestations sus-mentionnées, furent approuvés sans réserve. La situation financière de la Société n'est pas moins très avantageuse et sa fortune ascende à un chiffre très respectable (88.000 fr.). Alors que les secours-indemnités diminuent progressivement, les cotisations décrivent une courbe ascensionnelle. C'est là une preuve de l'esprit de désintéressement et de saine compréhension qui caractérise les mutualistes glânois.

Le comité en charge a été confirmé à l'unanimité dans ses fonctions. MM. Ferand Ruffieux et Margueron Hilaire ont été appelés à fonctionner comme vérificateurs des comptes pour le prochain exercice.

A l'issue de l'assemblée, tous les participants se sont donné rendez-vous chez un de leur collègue, M. Monney, tenancier de l'Hôtel du Cerf, pour partager le verre de l'amitié.

Legs.

Dernièrement mourait à Lussy M. Alphonse Gillard, des Jones. Cet homme de bien s'était acquis non seulement dans son village mais dans toute la contrée une haute estime qu'une vie de chrétien exemplaire lui avait largement méritée. Voici les différents legs que le défunt a faits, à la veille de sa mort :

- Au fonds de l'Orphelinat de Lussy fr. 2000.—
- Au fonds de la Chapelle de Lussy > 2000.—
- Au Pénitenciel St-Charles, à Romont > 100.—
- Aux Missions intérieures de la Suisse > 100.—
- A l'Oeuvre de la Propag. de la foi > 100.—
- A l'Oeuvre de la Ste-Enlance > 100.—
- Pour l'église de Payerne > 100.—
- Pour l'église de Châteaudo-Oex > 100.—

Gymnastique.

Notre section fédérale de gymnastique a tenu, samedi soir, son assemblée annuelle dans son local, à l'Hôtel de Ville. Une trentaine de membres actifs et passifs avaient répondu à l'appel du Comité. Le rapport du président a relevé la belle activité déployée par la section au cours de l'année. Il a rappelé le souvenir de la Fête des Pupilles de Château-d'Oex, où les benjamins romontois ont récolté des lauriers. C'est ainsi qu'ils remportèrent la 1re place dans la course relais sur 32 sections concurrentes, le 2me rang dans la traction à la

corde ; ils se virent attribuer le 4me prix pour les productions libres. M. le Président fit ensuite allusion à la soirée du 10 février dont le succès fut des plus réussis et des plus complets. Un modeste cadeau a été généreusement offert aux moniteurs Beck et Panchaud, en témoignage de leur dévouement et de leur zèle pour la cause de la gymnastique. L'état actuel de la caisse est des plus satisfaisants. Le Comité a été réçu par acclamations et les moniteurs et les vérificateurs des comptes ont été confirmés dans leurs fonctions.

La section qui s'appête à participer à la prochaine Fête cantonale de 1929 aura l'honneur de faire à la Société de Fribourg la remise de la bannière cantonale. Il convient dès lors que les membres redoublent d'ardeur et de zèle pour que leurs résultats rehaussent l'éclat de cet acte. Nos pupilles participeront eux aussi à la Fête régionale de La Tour-de-Peilz, le 20 mai prochain. Sous les auspices de la section fédérale, il a été prévu l'organisation d'un cours de gymnastique pour hommes, à l'instar de ce qui existe dans maints chefs-lieux de districts. Après cette longue et laborieuse séance, les participants ont partagé le verre de l'amitié, assaisonné par les boutades toujours de bon aloi de l'ami F.

Main mutilée.

Hier soir, M. le Dr Kohler ramenait à son domicile M. Gilliéron, employé à l'usine à bois de M. Placide Dumas, à la Parqueterie, près Romont. Le malheureux s'était fait prendre la main droite à la circulaire alors qu'il sciait une planche en réglant la direction à l'aide d'un bâton. A la fin de la manœuvre, l'ouvrier glissa malencontreusement, perdit l'équilibre et se fit happer la main à la circulaire. Quatre doigts furent sectionnés ; le majeur et l'annulaire furent coupés à leur base. Du pouce et du petit doigt, il ne reste que quelques moignons sanguinolents. Le sort de l'index est bien problématique. Il se pourrait que son amputation soit exigée. Ajoutons que M. Gilliéron est père de 9 enfants dont l'aîné atteint sa 15me année. C'est au surplus, le seul soutien de sa nombreuse famille.

Chronique châtelaine.

La foire.

Favorisée par une superbe journée printanière, la foire de lundi fut très fréquentée. Paysans et marchands étaient venus nombreux. Les prix, tant sur la foire au gros bétail que sur le marché des porcs, sont à la hausse. Il y eut de nombreuses tractations. Il a été amené sur le champ de foire 65 têtes de gros bétail et 120 porcs. La gare a expédié 27 têtes de gros bétail, 1 veau et 10 porcs, en 5 wagons.

Union des sociétés.

Dans son assemblée générale qui eut lieu la semaine dernière, l'Union des sociétés a renouvelé son comité comme suit : Prés. : MM. Irénée Colliard, insp. ; vice-président : Genoud Louis, cons. com. ; président de la Sté des Carabiniers ; secrétaire : Jules Pilloud, président de la Sté de gymnastique. Nul doute que sous la compétence et énergique présidence de M. Irénée Colliard, l'Union des Sociétés ne rende de grands services à notre cité.

GRUPE FEMININ D'ETUDES SOCIALES

Samedi 23 mars à 8 h. 30, Hôtel des Alpes, Bulle :

— CAUSERIE —

de Mlle Lucy DUTOIT : « La femme suisse et le Code civil ».

Séance publique.

GRUYÈRE

En marge de l'arsenal.

L'autorité militaire a définitivement choisi l'emplacement des magasins et explosifs destinés au nouvel arsenal, qui seront construits le long du chemin des Vaux, dans la vallée de la Trême.

D'autres tractations ont eu lieu qui n'ont pas abouti encore à une solution définitive.

Les armes à feu.

Mardi après-midi, M. Joseph Rime, à Charmey, jeune homme d'une vingtaine d'années, avait appuyé un flobert chargé contre un tas de bois pendant qu'il était occupé à fendre des bûches. Tout à coup, un copeau frappa la détente et une balle partit, atteignant l'imprudent au ventre.

Il fut transporté à l'hôpital cantonal, où l'on procéda à l'extraction du projectile. L'état du blessé est satisfaisant.

Arboriculture.

On nous écrit :

Le cours pratique d'arboriculture annoncé précédemment durera 3 jours et il aura lieu à Bulle, sous la direction de M. Clément, maître-jardinier, du 26 au 28 mars prochain. Il a été reçu 25 inscriptions, soit le maximum possible.

A part les participants réguliers occupés au travail, toutes les personnes qui s'intéressent à cette partie peuvent suivre ce cours à leur gré. Il sera en outre réservé pour le dernier jour, jeudi 28 mars après-midi, une démonstration spéciale avec conférence, afin de donner à chacun l'occasion d'y assister ; s'adresser au bureau du Syndicat agricole de la Gruyère qui renseignera.

On est informé que la sous-section d'arboriculture s'occupe aussi de l'achat de jeunes arbres appropriés à notre climat et elle met des greffons à disposition de ses membres.

Ceux qui désirent faire soigner spécialement leurs arbres fruitiers ou établir un verger modèle peuvent s'adresser à la Société. De petites brochures pour le traitement des arbres fruitiers sont également mises gratuitement à la disposition des membres.

Conférence militaire.

Sous les auspices de la sous-section de la Gruyère de la Société fribourgeoise des Officiers, M. le Colonel de Diesbach, Cdt. Br. I. 4, donnera une conférence à Bulle, samedi prochain 23 mars, à 20 h. 30, dans la salle des concerts de l'Hôtel des Alpes.

Le distingué conférencier qui nous a captivés lors de sa causerie sur le Maroc nous entretiendra cette fois des « Manœuvres de la Brigade d'Infanterie 4 en 1928 » et de la « Guerre de chasse ».

Cette conférence, à laquelle sont invitées les sociétés militaires, locales, est publique et les personnes qui désiraient y assister pourront se procurer des cartes d'entrée gratuites à la Librairie Morel, dès vendredi après-midi.

Le thème de cette conférence — développant

l'activité des troupes fribourgeoises lors des dernières manœuvres — ne manquera pas d'attirer un nombreux auditoire à l'Hôtel des Alpes où M. le Colonel de Diesbach traitera en outre le sujet si intéressant dont il est un des promoteurs en Suisse : « La Guerre de chasse ».

La conférence agricole.

Pour une cause indépendante de notre volonté, nous sommes dans l'obligation de renvoyer encore à samedi la publication du compte-rendu de la conférence agricole donnée dimanche dernier à Bulle par M. le professeur Jules Collaud.

La grande alarme.

Que feriez-vous (envisageons une minute cette hypothèse) si, mère de famille, vous aviez votre mari et vos trois fils dans cette armée d'élite : les Pompiers ? Le premier, votre mari, a été tué dans un incendie, un de vos fils a également péri dans les flammes ; puis le feu a fait d'un autre sa victime. Il ne vous reste plus que le cadet sur qui vous reportez, en souvenir des disparus, une triple tendresse. Un désespoir d'amour, des déboires de métier l'acablent à donner sa démission. Vous vous réjouiriez sans doute de le savoir éloigné du danger. Mais, soudain, le tocsin éclate, un formidable incendie dévore une partie de la ville. On a besoin de tous les pompiers. La « Grande Alarme » résonne, désespérément. Que feriez-vous devant cet appel du devoir, de la mort peut-être ? Allez voir le film. Il vous montrera un exemple d'héroïsme qui vous laissera le souvenir d'une émotion profonde.

Dernière Heure

Mort du Maréchal Foch.

Le maréchal FOCH, le vainqueur de la grande guerre, vient de mourir d'une crise cardiaque, à l'âge de 78 ans. On s'attendait à ce fatal dénouement. La nouvelle a causé une profonde émotion à Paris et dans toute la France. Le maréchal aura des funérailles nationales et sera inhumé aux Invalides.

L'histoire de sa carrière, ce n'est pas autre chose que l'histoire de la guerre.

Près de Strasbourg, le vétérinaire Grandchavin, 55 ans, pris subitement d'une crise d'héliation mentale, la nuit dernière, a tué sa femme, son fils, âgés de 18 ans, sa petite fille, 8 ans, puis s'est suicidé.

L'aviateur suédois LUNDBORG, qui est arrivé hier à New-York, a déclaré qu'il acceptait toute la responsabilité des faits qui susciteront la disgrâce du général NOBILE, parce qu'il avait sauvé le général malgré l'insistance de celui-ci qui voulait être le dernier sauvé.

La station de Rudolfstetten de la ligne Bremgarten-Dietikon a été cambriolée pendant la nuit. Les malfaiteurs ont emporté le coffre-fort, qu'ils ouvrirent en pleine campagne ; il ne contenait que 200 francs. Les coupables, au nombre de deux, ont été arrêtés.

Un arrêté à Monaco Wilhelm-Otto Horber, ingénieur mécanicien, 49 ans, d'Anetswil près Wengi (Thurgovie). L'ingénieur, qui demeure à Zurich et qui s'était rendu à l'étranger, est inculpé de complicité dans les détournements de Stadelmann.

AU MAGASIN MORAND-ANDREY
rue de la Promenade - BULLE

Vous y trouverez toutes les Nouveautés du Printemps :

Bas de soie L B O, fil et soie, fil d'Ecosse.
Gants de peau et Gants lavables.

Bel assortiment en Ceintures et Ceintures-Gorsels pour tous les goûts et tous les prix, ainsi que grand choix en
Lingerie fine et ordinaire,
Gombinaison et Directoire jersey.
Broderies et Dentelles fines indémaillables.

Pour les 1res Communions et les Confirmations
Voiles brodés et non brodés, Couronnes. Brassards et bel assortiment dans les articles pour enfants. Chemises Robespierre pr garçons en blanc et couleur. Bas de sport, Pullovers et Gilets, Blouses et Tabliers fantaisie pour Dames et enfants.
Coton jaspé et uni pour la main et la machine.
Prix très avantageux. Timbres d'escompte.
Se recommande.

N'oubliez pas que j'ai toujours à votre disposition les belles séries de tissus du Grand Magasin
AU SAUVAGE, BALE.

Eleveurs :
La **Poulettine**

aliment pour poussins, au lait sec et céréales, ainsi que le

LACTA VEAU

vous donneront toute satisfaction. En vente dans tous nos dépôts avec prime à choix, les sacs de :

50 kg., 1 seau de 5 lit. ou unoe à café,
100 kg., 1 seau de 14 lit. ou 1 cuiller à soupe.

Prévoir si l'on veut la cuiller en métal argenté 90 gr.

Les prix des sacs de Lacta (sans abonnement au Sillon) sont réduits jusqu'au 20 octobre à :

50 kg. Fr. 35
100 kg. Fr. 65

Ceci à l'occasion du 25^e anniversaire de la Fabrique des Lactas, Gland.

N'oubliez pas que le « Chantectal », aliment concentré pr la ponte, contient les mêmes primes. P. 15.871 L.

Bon garde-génisses cherche place.
S'adresser à Publicitas Bulle, sous P. 7210 B.

On demande à acheter de 20 à 30 stères sapin
en quartiers, ainsi que 2 stères de quartiers secs sapin.
Faire offres à M. Adrien BARBEY à Siviriez.

Couturière-lingère
très capable, demande journées dans bonnes familles en ville. — S'adresser à Mlle M. Ferroud, rue du Moléson, 456.

A LOUER
au centre du village de Vuadens
un logement
avec 2 chambres, cuisine et dépendances.
S'adresser à Vve PINATON, Vuadens.

On cherche à louer une première fleurie
pour 65 vaches.
Offres à Jean WYSSMULLER, la Léchère, BULLE.
Ménage sans enfant cherche à louer appartement de 2 à 3 pièces.
S'adresser à Publicitas Bulle, sous P. 7194 B.

AU CINÉMA LUX
Vendredi à 8 h. 15, Samedi à 8 h. 15, Dimanche à 3 h. et à 8 h. 15
Une œuvre magistrale à l'éloge des pompiers américains.

La Grande Alarme
Film d'une grande valeur instructive et d'un intense intérêt dramatique.

Vente juridique
1^{res} enchères)
L'Office des Poursuites de la Gruyère vendra aux enchères publiques, samedi 23 mars 1929, dès 2 h. du jour, au domicile de M. Adolphe GEINOZ, pêcheur, à ENNEY :

1 vélo
Bulle, le 20 mars 1929.

On demande 2 garçons
de 14 à 15 ans, dont un pour la montagne et l'autre pour les travaux de la campagne.
S'adres. à OBERSON Louis, chez Elie ROCH, fou Jacques, Le Châtelard.

On demande A LOUER à Broc-Village joli appartement
pour le 1^{er} mai.
Ecrire à Publicitas Bulle, sous P. 7207 B.

Je cherche pour me remplacer jeune homme
de 18 à 22 ans, connaissant tous les travaux agricoles. Bonne pension et bons gages garantis.
BERSET Louis, z. Sonno, KLOTEN (Zurich).
ABONNEZ-VOUS A „LA GRUYÈRE“

CINÉMA DE BROC
Hôtel de la Gruie
Dimanche à 3 h. et 8 h. 15
Le film saisissant et incomparable
LA TRAGÉDIE DE LOURDES

Collège Maria Hilf - Schwytz
Institut des Evêques de Coire, St-Gall et Bâle.

Gymnase-Ecole technique-Ecole commerciale

Cours préparatoire spécial - s'ouvrant après Pâque et en Octobre - pour les élèves de langue française désirant apprendre l'allemand.
P. 1816 Lz.
Pour tous renseignements, s'adresser au Recteur.

Annonce retirée.

FRUILLETON de « LA GRUYÈRE »

La Neige sur les Pas

par Henry BORDEAUX de l'Académie française.

58

Ne peut-il espérer dans l'avenir, puisque l'avenir, maintenant, dépend d'elle seule ? Elle n'aperçoit pas ce qu'il y a d'étrange, presque d'ironique dans le renversement de leur situation réciproque. Elle est trop livrée à son cœur pour l'apercevoir. Le pardon vient de lui, mais l'oubli viendra d'elle. Pourquoi a-t-elle trahi son mari quand elle n'était pas malheureuse ? Elle ne le sait pas, puisqu'elle aimait. Et pourquoi trahit-elle le souvenir de son amant qu'elle a perdu ? Comment le saurait-elle, puisqu'elle aime encore ? Son amour adultère la possédait, mais la déchirait. Elle ne reniait pas son foyer en l'abandonnant. Son amour conjugal se renforce de l'invincible goût de la femme pour la paix de la maison. Ce jeu cruel, inexplicable et inexorable de l'amour, il ne faut pas l'analyser en soi.

N'est-elle pas la femme de Marc ? Elle s'est donnée, vierge, à lui. Ils ont été heureux dans l'hôtel où Juliette est née. Une mauvaise fatalité les a séparés. Mais il l'a secourue, mourante, et elle est redevenue tout naturellement sa compagne. Le passé est aboli : à quoi bon l'évoquer ? Ce passé n'est-il pas semblable à un mal dont elle est guérie ? Les morts sont morts. Les morts ? Elle se signe et dit une prière pour le repos de l'âme d'André Norans. Ne le sert-elle pas mieux en priant pour lui qu'en s'abîmant dans le souvenir ? Au calvaire de Prox où elle l'assistait de tout courage, elle lui ferma doucement les yeux, et elle ne le revit plus

dans sa mémoire que les yeux fermés, avec sur le visage, la sérénité qui recouvrait les traits après la terrible expiation : c'était au coucher du soleil, le troisième soir, et son dernier soupir ne l'avait pas bouleversée, tant elle l'attendait d'une trop longue agonie, et tant elle-même, dans sa détresse, se découvrait insensible.

Mais quelles sont donc les puissances de la vie, qu'à peine échappée de l'abîme elle invoquât son mari et sa fille, et entrevit, comme si elle était dégagée, la possibilité du retour ? Son amant même, qui ne pouvait pas, malgré l'amour, la rendre entièrement heureuse à cause de tout l'ordre qui lui manquait, son amant qui aurait joyeusement répandu pour elle tout le sang de ses veines ouvertes, ne l'en avait-il pas avertie dans un suprême pressentiment ? Et pourtant elle lui avait offert de mourir avec lui...

Oui, cette lecture est consolante. Puisque Marc l'aime à ce point, elle peut reprendre confiance. Aimer, pour elle, tout est là.

Vers ce but elle se redresse, elle se tend, comme une herbe que l'humidité de la nuit a couchée se relève aux premiers rayons du matin.

Juliette, qui de l'hôtel désert avait fait son palais et qui, dépitant les poursuites de la lente Mme Acher, organisait volontiers des courses à travers les corridors sous la sauvegarde complaisante des femmes de chambre un instant distraites de leur oisiveté, eut la surprise de découvrir sa grand-mère. Elle la combla de caresses et la traîna après elle comme une prisonnière de marque :

— Venez vite ! venez vite ! C'est maman qui sera contente.

— Elle la précéda dans l'appartement en poussant des cris, tel un héraut d'armes annonçant à sons de trompe un grand personnage :

— Maman, maman, une visite. Devinez.

— Ton père, murmura Thérèse dont le cœur battait.

— Non : grand-mère.

Mme Romenay entra derrière l'enfant. Et à cause de la majesté que la vertu donne à l'âge, Thérèse rougissante se sentit brusquement chargée de sa faute et n'osait pas s'avancer à la rencontre de la visiteuse.

Oh ! madame...
— Ma fille, dit simplement la mère de Marc en la prenant dans ses bras.

Elle l'accueillait avec une tendresse particulière, comme après une longue absence ou une longue maladie, et supprimait par cet accueil toute explication embarrassante. Thérèse retrouvait sa place dans ce cœur maternel, telle qu'elle l'avait laissée. Un grand élan de gratitude la poussait vers la vieille femme qui, d'un geste, lui restituait son estime, lui rendait son affection, mais ce geste même avait tant de dignité qu'il écartait tout ce qui eût ressemblé à un aveu et qu'il imposa le silence sur le passé.

Mme Romenay venait les chercher pour les ramener à Paris :

— Marc m'inquiète, ajouta-t-elle hors de la présence de Juliette. Il est triste et nerveux. Il faut que vous soyez là.

— Vous a-t-il parlé ? demanda Thérèse en baissant les yeux, et de nouveau le sang trop prompt aux alarmes envahit les joues.

— Non, mais je vois bien, quand je suis avec lui, que sa pensée est loin, vers vous.

— Est-ce lui qui vous envoie ?

— Il désirait ce voyage, mais attendait votre appel. Je suis partie sans le prévenir.

Elles passèrent la journée dans une intimité qu'elles s'étonnaient tout bas de trouver si facile. Par cette merveilleuse entente des âmes de femmes qui, sous le sens banal des paroles déposent leurs secrètes sympathies, elles s'accordaient comme si l'une mettait l'autre au

courant des changements survenus dans la maison. Thérèse, en rentrant rue de Franqueville, ne serait pas dépaycée : elle connaîtrait les travaux, les nouveaux projets, les ambitions de Marc. Sans apprentissage, elle serait instruite de tout ce qu'il lui importerait de savoir. Mais, à mesure que les heures passaient, elle donnait des signes d'agitation. Déjà les malles étaient prêtes, quand elle murmura en s'appuyant avec câlineries à l'épaule de Mme Romenay :

— Ecoutez-moi, ma mère, écoutez-moi sans me regarder.

— Qu'avez-vous, je vous en prie ?
— Je ne puis pas rentrer ainsi.

— Pourquoi ?
— Quand je me retrouverai sur le seuil... sur le seuil de la maison... j'aurai honte, je me sauverai. La dernière fois...

— Oh ! taisez-vous, Thérèse. Il vous a...
— Pour ne pas la blesser, elle s'arrêta devant le mot : pardonné

— Pas encore entièrement.

— Vous vous effrayez à tort...
— Non, non, je vous assure. Emmenez Juliette. Elle est mon gage. Je ne me séparerai pas d'elle sans pleurer. Alors, s'il veut me la rendre, il viendra, lui, me chercher.

— Vous resterez ici ?
— Pas ici, non. J'irai dès demain dans ma petite maison de Publier.

— Il y a si longtemps que vous l'avez quittée.

— Oh ! je trouverai bien dans le village une bonne femme pour me tenir mon ménage. Il ne me faut pas tant de choses. Ici, tout ce luxe m'écrase. Et là-bas je l'attendrai. Je l'attendrai jusqu'à ce qu'il vienne. Je ne rentrerai à Paris qu'avec lui. Vous lui direz, mère, que je l'attends.

(A suivre).



Avis aux Tricoteuses.

Nous invitons toutes les tricoteuses du canton de Fribourg possédant une machine à tricoter **Dubied** de nous donner de suite leur nom, prénom et lieu d'habitation afin que nous puissions leur communiquer une affaire très intéressante concernant leur agréable métier.

P 20143 V

M. PEHSARD-RUEFLI

Représentant général des machines à tricoter « Dubied »
Rue de Zähringen, 99 FRIBOURG

PETER, CAILLER, KOHLER, CHOCOLATS SUISSES, S. A., LA TOUR-DE-PEILZ.

Messieurs les actionnaires sont convoqués en

assemblée générale ordinaire et extraordinaire pour le 25 mars 1929, à 2 h. 30 de l'après-midi, à l'ancien Casino de Vevey (Salle du Conseil communal), à Vevey.

ORDRE DU JOUR :

1. Lecture du rapport du Conseil d'Administration et de celui de MM. les Commissaires-vérificateurs sur l'exercice 1928.
2. Discussion et votation sur les conclusions de ces rapports.
3. Répartition du compte de Profits et Pertes et fixation du dividende.
4. Résolutions sur contrat de fusion Nestlé-P.C.K.
5. Elections statutaires.

Les cartes d'admission à cette assemblée seront délivrées sur dépôts des titres, du 15 au 23 mars 1929, par les maisons de banque suivantes : Banque Fédérale S. A. à Genève, Lausanne et Vevey ; Société de Banque Suisse, à Genève et Lausanne ; Union de Banques Suisses à Genève, Lausanne, Vevey et Montreux ; Comptoir d'Escompte de Genève, à Genève, Lausanne et Vevey ; Union Financière, à Genève ; Darier & Cie, à Genève ; Paccard, Mirabaud & Cie, à Genève ; Banque de l'Etat de Fribourg, à Fribourg.

Bureau ouvert dès 2 heures pour l'établissement de la feuille de présence.

Le bilan, le compte de profits et pertes et le rapport du Conseil d'Administration sont déposés, dès le 13 mars 1929, au siège social où MM. les actionnaires peuvent en prendre connaissance.

L'importance de la question mentionnée sous chiffre 4 de l'ordre du jour exigeant la présence à l'assemblée d'actionnaires représentant au moins les deux tiers du capital-actions, MM. les actionnaires sont instamment priés de bien vouloir assister à cette assemblée ou de s'y faire représenter.

La Tour-de-Peilz, le 28 février 1929.

77.401 V.

Le Conseil d'Administration.



Le nettoyage des fenêtres

s'effectue sans peine aucune, sans eau, sans peau de daim, au moyen du « KEMAL ».

Rendez vos vitrines sales polies comme un miroir.

Ce que les ménagères disent du « KEMAL » :

J'ai déjà employé plusieurs flacons de KEMAL et j'en ai été très contente.
Mme B. à S.

Depuis longtemps déjà je fais usage du KEMAL pour ma plus grande satisfaction.
Je vous prie de m'envoyer 2 ou 3 flacons de votre tout à fait excellent KEMAL.

En vente chez
P. DUBAS, droguerie, à BULLE ;
Vve A. DESBIOLLES, fers, "
Dr. E. Strickler, Laboratoire chimique, Kreuzlingen.

« Occasion »

A vendre faute d'emploi une torpédo FIAT 509,

2-3 places, à l'état de neuf. Ainsi qu'une ruche pour abeilles.

S'adresser à Publicitas Bulle, sous P. 621 B.

A vendre

d'occasion
une jumelle Gørtz
comme neuve, grossit 8 fois, pour le prix de 125 fr.

S'adresser à Publicitas Bulle, sous P. 623 B.

Abonnez-vous à « LA GRUYÈRE »

Mises de bois.

Samedi 23 mars, on vendra en **Bouleyres** : **2 plantes épicea 1^{er} choix, 15 carrons, 10 poteaux, 2 tas de lattes et 50 tas de chignons sapin et foyard**, le tout très bien placé. Rendez-vous à 1 h. 30 à la ferme **Blaser**.

L'Inspecteur forestier de la Gruyère.

A VENDRE

maison d'habitation

avec grange et écurie et environ **2 poses de bon terrain** avec arbres fruitiers situés à 4 km. de Broc-Fabrique.

S'adresser à Publicitas Bulle.

A VENDRE

un bois de lit

Louis XV, 120/180 cm, comme neuf.

S'adresser à M. Alphonse Rumo, maison Klinguely, Bulle.

A vendre

3 chars de bon foin.

S'adresser à Publicitas Bulle, sous P. 7205 B.

On demande

pour la Franco **2 bons domestiques** de campagne, sachant traire. S'adresser à Calybite **SUDAN, BROG.**

On demande

une **fille de cuisine** à l'Hôtel Victoria à Château d'Oex. Entrée de suite. Bon gage. P. 16.291

On demande

une **servante** pour un ménage sans enfant, pour aider aux travaux du ménage et de la campagne. S'adresser à Mme Elisa Magnin, **MARSENS-Village.**

A LOUER

pour le 1^{er} mai, à petit ménage **appartement** de 4 pièces.

S'adresser à Mme L. MONFERINI, rue de Gruyères, Bulle.

CYCLISTES

Vélos neufs et occasions, pneus et chambres à air MICHELIN. Accessoires - Réparations (tous jours meilleur marché.) SAUDAN FILS, près l'usine Bochud, BULLE.

LETTRES DE DEUIL

livrées très rapidement par l'Imprimerie de LA GRUYÈRE.



Frank spéciale

fait ressortir toutes les heureuses propriétés du café colonial et en plus permet de l'économiser. N'est authentique qu'en paquets jaunes avec le Moulin à Café.

Pour votre prochain voyage ou tour de montagne



achetez une **JUMELLE** à prismes **ZEISS**

grossissement 6 et 8 fois, chez **W. WASER BULLE**

AU PROGRÈS, BULLE

Vous trouverez pour le printemps un choix superbe en

VÊTEMENTS

pour Messieurs, Jeunes Gens et Enfants à des prix exceptionnels.

Choix spécial pour confirmations !

Bel assortiment en **draperies dernière nouveauté.**

— **Complets d'armailis.** —
CHEMISERIE - CHAPELLERIE - BONNETERIE.
Complets sur mesure. **M. PICARD.**

Vente d'un domaine à Châtel-Saint-Denis.

LIAUDAT Joseph, dit de La Lécheire, et son fils Jules, à Châtel-Saint-Denis, offrent à vendre, par voie de soumission, leur domaine « **Des Crêts** », rière dite commune, comprenant maison d'habitation, grange, écurie et pré attenant de **24 poses.**

Eau, électricité. Terrain entièrement de première qualité. Situation avantageuse près de la ville. Entrée immédiate. Facilités de paiement.

Pour visiter, s'adresser aux propriétaires. Le notaire **Kællin, à Châtel-Saint-Denis**, en l'Etude duquel les soumissions doivent être déposées jusqu'au **25 mars crt., à 12 h.**, donnera tous renseignements.

Châtel-Saint-Denis, le 14 mars 1929. **J. KÆLLIN, notaire.**